drais les indications qu'ils voudraient bien me donner et je copieraís les documents qu'ils possèdent. Quand j'aurais parcouru le cercle de ces consultations, j'en saurais déjà plus que personne sur la localité que j'étudie, plus même que chacun de ceux qui m'auraient renseigné, puisque j'aurais réuni ce qu'ils savent tous ensemble.

Après les témoignages oraux, je rechercherais les témoignages écrits; je lirais tous les ouvrages où je puis rencontrer quelque mention de ma bourgade et de tout ce qui la concerne, hommes, lieux-dits ou événements. En premier lieu, cela va sans dire, je feuilleterais minutieusement le Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, qui offre une mine presque inépuisable de renseignements. Ce que j'y relèverais plus encore que les textes des auteurs, ce sont les sources qu'un historien ne manquera jamais de m'indiquer en notes. Après cette seconde enquête, mon œuvre sera déjà ébauchée et un grand secours apporté à ma tâche.

Le chroniqueur paroissial entrera alors dans le domaine de l'inconnu et sondera les mines historiques qui n'ont pas encore révélé leurs secrets. Sans doute le travail devient plus ardu, mais aussi les jouissances se multiplient et sont plus vives. Les sources communes auxquelles il faudra recourir sont de deux sortes. Les unes sont sur place, dans la localité même qu'on étudie, et les autres

dans les dépôts publics.

Les premières sont : - 1° Les titres de la Fabrique; si par bonheur ils sont anciens, on y verra fonctionner toute la vie de la communauté civile et religieuse, car le procureur réunissait souvent toutes les attributions; — 2º Les anciens registres paroissiaux où s'inscrivaient baptêmes, mariages et sépultures. Dans l'archiprêtré de Cholet, beaucoup ont disparu à cause de la guerre de Vendée, mais on en trouvera les doubles au gresse de l'arrondissement; — 3º Les chartriers des châteaux situés sur la paroisse ou sur les paroisses voisines; — 4° Les minutes anciennes des notaires ayant exercé dans la circonscription ou les registres anciens de l'enregistrement.

Les dépôts plus éloignés où l'on devra poursuivre ses investigations sont les Archives départementales, qui se trouvent à Angers et qui contiennent : des Chartriers d'abbayes ou de seigneuries ayant eu des liens avec la paroisse qu'on étudie, des titres de familles, des documents administratifs, des actes judiciaires, des fonds de provenances diverses, le tout suffisamment inventorié déjà pour donner au chercheur habile des indices sur les traces qu'il faudra suivre. — Au-dessus des dépôts d'Angers (Archives départementales et bibliothèque publique), il y aura celui de Tours; cette ville était la résidence de l'intendant, le préfet de l'ancien régime, et les documents concernant les diverses branches de son administration (série C), sont conservés dans des liasses, des cartons et des registres extrêmement riches. — Plus haut encore dans la hiérarchie, les Archives et la Bibliothèque nationales, à Paris, ont des trésors pour tout le monde et qui sont très abordables.

Une condition essentielle pour que le travail aboutisse sans trop